

SERIE 2 C.I.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

FASCICULE 3

5ème partie : Réglementation du commerce des alcools
et des boissons hygiéniques (V.C.P.H.)

6ème partie : Imposition des spectacles .

7ème partie : Réglementations et impôts divers

SOMMAIRE ANALYTIQUE

CINQUIEME PARTIE

REGLEMENTATION DU COMMERCE
DES ALCOOLS ET DES BOISSONS HYGIENIQUES
(V.C.P.H.)

	N°s
GENERALITES.....	1
DIVISION I	
REGLEMENTATION DU COMMERCE DE GROS	
TITRE I	
CHAPITRE UNIQUE - DEFINITION DU MARCHAND EN GROS	
Section I - Généralités.....	2
Section II - Définition (art. 484 C.G.I.).....	3
Section III - Dérogations (art. 485 C.G.I.).....	4
TITRE II	
<i>OBLIGATIONS DES MARCHANDS EN GROS</i>	
GENERALITES.....	5
CHAPITRE I - OBLIGATIONS PREALABLES A L'EXERCICE DE LA PROFESSION	
Section I - Déclaration préalable de profession.....	6
Section II - Déclaration des boissons en leur possession..	7
Section III - Présentation d'une caution solvable :	
A. Formalité du cautionnement.....	8
B. Différentes formes de cautionnement.....	9
C. Droits garantis par le cautionnement.....	10
D. Rôle du service.....	11

	N°s
Paragraphe non utilisé	12
Section IV - Respect de certaines prescriptions en ce qui concerne l'ouverture, l'implantation, l'aménagement et l'agencement de leurs magasins.....	13
A. Ouverture des magasins.....	14
B. Implantation des locaux professionnels :	
I. Réglementation des communications intérieures avec les bâtiments voisins appartenant à des tiers.....	15
II. Réglementation des communications intérieures entre locaux professionnels appartenant à un même marchand en gros.....	16
C. Aménagement des magasins : installation de canalisations aériennes ou souterraines :	
I. A l'intérieur des chais ou entre magasins de gros séparés par la voie publique et appartenant à un même négociant.....	17
II. Entre un magasin de gros et un magasin de détail appartenant à un même négociant.....	18
D. Agencement intérieur des magasins : observation des prescriptions légales ou administratives concernant le logement des boissons.....	19
 CHAPITRE II - OBLIGATIONS PENDANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION	
Section I - Obligations lors de la réception d'alcool et de boissons hygiéniques (V.C.P.H.) :	
A. Justifier toute introduction d'alcool et de vins, cidres, poirés ou hydromels dans leurs chais par présentation de titres de mouvement.....	20
B. Disposer des boissons reçues	
I. Principe.....	21
II. Dérogation : tolérance administrative.....	22
Section II - Obligations lors des réintégrations de boissons :	
A. Titres de mouvement utilisés.....	23
B. Formalités à accomplir :	
I. Livraisons effectuées sous le couvert d'un congé.....	24
II. Livraisons effectuées sous le couvert d'un acquit-à-caution.....	25

Section III - Réglementation des manipulations :	
A. Mélanges et coupages concernant les vins.....	26
B. Mélanges et coupages concernant les spiritueux...	27
Section IV - Obligations résultant des opérations de fabrication :	
A. Fabrication d'eaux-de-vie :	
I. <i>Distillation sous le régime des bouilleurs de cru.....</i>	28
II. <i>Distillation sous le régime des bouilleurs de profession.....</i>	29
B. Fabrication de spiritueux composés :	
I. <i>Obligations communes des fabricants.....</i>	30
II. <i>Obligations particulières des fabricants utilisant des sucres et glucoses pour la fabrication des apéritifs.....</i>	31
C. Fabrication de liqueurs.....	32
D. Fabrication de boissons faiblement alcoolisées ne titrant pas plus de 2° (sodas et limonades).....	33
E. Fabrication de produits de parfumerie et de toilette et de produits médicamenteux à base d'alcool	34
F. Fabrication de vins, cidres, poirés ou hydromels :	
I. <i>Marchands en gros mettant en oeuvre des produits d'achat.....</i>	35
II. <i>Marchands en gros mettant en oeuvre des produits de récolte.....</i>	36
Section V - Obligations concernant les sorties d'alcool et de boissons hygiéniques (V.C.P.H.) :	
A. Déclaration préalable d'enlèvement.....	37
B. Dispense de déclaration préalable d'enlèvement...	38
C. Titres de mouvement utilisés.....	39
D. Conditionnement des spiritueux vendus à la consommation de bouche.....	40
Section VI - Paiement des droits :	
A. Droits indirects exigibles	41
- Mesures transitoires au 31 janvier 1980	41
B. Modalités de recouvrement des droits indirects :	
I. <i>Droits indirects exigibles au moment de la soumission des titres de mouvement</i>	42
II. <i>Droits indirects exigibles sur les manquants lors des recensements</i>	43

CHAPITRE II - RECENSEMENTS

Section I - Objet des recensements.....	61
Section II - Conditions d'intervention du service :	
A. Nombre annuel des recensements.....	62
B. Conditions de lieu.....	63
C. Conditions de temps.....	64
D. Formalités préalables à la charge du service...	65
Section III - Obligations des marchands en gros lors des recensements et rôle du service :	
A. Obligations des marchands en gros :	
I. <i>Les textes</i>	66
II. <i>Analyse des textes</i>	67
B. Rôle du service.....	68
Section IV - Sanctions des recensements.....	69

CHAPITRE III - CALCUL DES DEDUCTIONS ET IMPOSITIONS DES
 MANQUANTS.....

70

Section I - Principes du calcul des déductions et de l'imposition des manquants :	
A. Les textes.....	71
B. Analyse des textes :	
I. <i>Diverses catégories de déductions :</i>	
a. Déductions ordinaires.....	72
b. Déductions spéciales ou complémentaires	73
II. <i>Principes généraux applicables au calcul des déductions et à l'imposition des man- quants</i>	74
Section II - Calcul des déductions :	
A. Calcul de la déduction minimum.....	75
I. <i>Opérations assimilées aux ventes</i>	76
II. <i>Modalités pratiques au calcul de la dé- duction minimum</i>	77
B. Calcul de la déduction normale :	
I. <i>Recensement intermédiaire</i>	78
II. <i>Recensement de clôture</i>	79

	N°s
Section III - Imposition des manquants.....	80
A. Détermination des manquants imposables :	
I. Recensement intermédiaire.....	81
II. Recensement de clôture.....	82
B. Imposition des manquants :	
I. Vins, cidres, poirés, hydromels.....	83
II. Alcools.....	84 /85

DIVISION II

REGLEMENTATION DU COMMERCE DE DETAIL

TITRE I

REGLEMENTATION ADMINISTRATIVE DU COMMERCE DE DETAIL

GENERALITES.....	86
CHAPITRE I - CLASSIFICATION DES BOISSONS ET DES DEBITS	
Section I - Classification des boissons.....	87
Section II - Classification des débits :	
A. Les groupes de débits.....	88
B. Classification des débits en fonction de la nature des boissons.....	89
CHAPITRE II - RESTRICTION AU LIBRE EXERCICE DE LA PROFESSION DE DEBITANT DE BOISSONS.....	90
Section I - Restrictions à caractère personnel :	
A. Incompatibilités.....	91
B. Déchéance.....	92
C. Interdiction des exploitations multiples.....	93

Section II - Restrictions à caractère réel :	
A. Interdiction d'ouverture de nouveaux débits à consommer sur place de 2°, 3° et 4° catégories	94
B. Suppression des débits à consommer sur place de 2°, 3° et 4° catégories et interdiction d'ouverture de nouveaux débits à emporter d'alcool à l'intérieur des zones superpro- tégées.....	95
C. Réglementation de l'ouverture de nouveaux dé- bits à consommer sur place en dehors des zones protégées et superprotégées.....	96
D. Péremption des licences.....	97
Section III - Déclarations à souscrire auprès de l'au- torité administrative.....	98

CHAPITRE III - REGLEMENTATION DES TRANSFERTS DE DEBITS A
 CONSOMMER SUR PLACE

Section I - Réglementation des transferts en fonction du lieu d'implantation du débit transféré...	99
A. Transfert à l'intérieur de la commune.....	100
B. Transfert hors de la commune.....	101
Section II - Réglementation des transferts en fonction de la nature de l'établissement où le débit est transféré.....	102
Section III - Déclarations à souscrire auprès de l'Autorité administrative.....	103

TITRE II

REGLEMENTATION FISCALE DU COMMERCE DE DETAIL

CHAPITRE I - DEFINITION DU DEBITANT DE BOISSONS

Section I - Définition du débitant de boissons (art. 502 C.G.I.).....	104
Section II - Analyse de cette définition.....	105
A. Situation de la position fiscale de débitant de boissons par rapport à la position fiscale de marchand en gros.....	106
B. Situation de la position fiscale de débitant de boissons par rapport à la situation privilégiée dont bénéficient les récoltants sur le plan fis- cal.....	107

CHAPITRE II - OBLIGATIONS DES DEBITANTS DE BOISSONS..... 108

Section I - Obligations préalables à l'exercice de la profession :	
A. Souscrire une déclaration de profession.....	109
B. Déclarer les boissons possédées au lieu de l'éta- blissement et dans le rayon de surveillance....	110
C. Respecter les prescriptions concernant l'implan- tation des locaux professionnels ; interdiction de communications intérieures.....	111
D. Ne pas recéler de boissons non déclarées.....	112
E. Ne pas détenir de spiritueux rectifiés, certai- nes essences et des charbons activés.....	113
Section II - Obligations pendant l'exercice de la pro- fession :	
A. Réception de boissons :	
I. Principe : nécessité d'un titre de mouve- ment.....	114
II. Conditionnement des spiritueux.....	115
B. Détention de boissons.....	116
C. Manipulations.....	117
D. Fabrications.....	118
I. Fabrication d'alcool :	
a. Fabrication d'eaux-de-vie.....	119
b. Fabrication de spiritueux composés.....	120

	N°s
II. <i>Fabrication de vins, cidres, poirés</i>	121
a. Mise en oeuvre de produits d'achat...	122
b. Mise en oeuvre de produits de récolte	123
1° Réception par congés.....	124
2° Réception sans titre de mouvement.	125
III. <i>Rôle du service</i>	126
E. Sorties de boissons.....	127
Section III - Obligations en cas de cession ou de cessa- sation d'activité.....	128
CHAPITRE III - DEBITANT DE CRU.....	129
CHAPITRE IV - VISITES ET VERIFICATIONS DU SERVICE.....	130

TITRE III

IMPOTS FRAPPANT LA PROFESSION DE DEBITANT

CHAPITRE I - LE DROIT DE LICENCE

Section I - Historique.....	131
Section II - Définition et caractère de la licence :	
A. Définition.....	132
B. Caractère de la licence.....	133
Section III - Caractères généraux du droit de licence :	
A. Le droit de licence n'est exigible que des débi- tants d'alcools.....	134
B. Le droit de licence a un caractère réel.....	135
C. Le droit de licence est un droit annuel.....	136
D. Le droit de licence est perçu au profit des col- lectivités locales.....	137
E. Le tarif du droit de licence est uniforme mais ce tarif est variable.....	138
Section IV - Débitants de boissons soumis au droit de licence.....	139
Section V - Débitants de boissons exemptés du droit de licence.....	140
Section VI - Assiette du droit de licence.....	141

Section VII - Tarifs du droit de licence :	
A. Détermination des tarifs.....	142
B. Modification des tarifs.....	143
C. Incidence des fusions de communes.....	144
D. Tarif simple.....	145
E. Tarif double.....	146
Section VIII - Période d'exigibilité.....	147
Section IX - Redevable du droit de licence.....	148
Section X - Recouvrement, frais d'assiette et de perception.....	149
Section XI - Tarif progressif.	150
Section XII - Contentieux.....	151
CHAPITRE II - TAXE SPECIALE SUR LES DEBITS DE BOISSONS	
Section I - Généralités.....	152
Section II - Débits passibles de la taxe spéciale....	153
Section III - Assiette de la taxe spéciale.....	154
Section IV - Tarifs de la taxe spéciale.....	155
Section V - Exigibilité et perception.....	156
Section VI - Exonérations	157
Section VII - Régime spécial des villes de plus de 100 000 habitants ayant institué un tarif progressif.....	158

SIXIEME PARTIE

L'IMPOSITION DES SPECTACLES

	N°s
GENERALITES	1
TITRE I.	
L'IMPOT SUR LES SPECTACLES	
CHAPITRE I	
L'IMPOT LOCAL SUR LES SPECTACLES	
Section I - Champ d'application.....	2
A. Manifestations imposables.....	3
B. Manifestations non imposables :	
I. Généralités.....	4
II. Opérations expressément exclues.....	5
III. Réunions privées et spectacles gratuits	6
C. Cercles privés.....	7
Section II - Classification et tarifs des spectacles imposables :	
A. Classement des spectacles imposables :	
I. Réunions sportives.....	8
II. Cercles et maisons de jeux.....	9
III. Appareils automatiques.....	10
B. Tarifs d'imposition :	
I. Tarifs de base.....	11
II. Délibérations des conseils municipaux : majoration des tarifs de base.....	12
III. Absence de délibération des conseils municipaux.....	13
Section III - Exonérations :	
A. Réunions sportives et manifestations organisées au profit d'établissements publics ou d'asso- ciations légalement constituées :	
I. Réunions sportives.....	14
II. Manifestations organisées au profit ex- clusif d'établissements publics ou d'as- sociations légalement constituées.....	15

B. Exemptions personnelles :	
I. Pour des raisons d'ordre social.....	16
II. Pour des motifs d'ordre professionnel.....	17
C. Spectacles à prix minime.....	18
Section IV - Demi-tarif :	
A. Manifestations annuelles organisées au profit exclusif d'établissements publics ou associations légalement constituées.....	19
B. Appareils automatiques mis en exploitation au cours du deuxième semestre de l'année.....	20
Section V - Assiette et liquidation.....	21
A. Manifestations sportives :	
I. Détermination de la recette imposable	
a. Cas général.....	22
b. Cas particuliers.....	23
II. Calcul de l'impôt exigible.....	24
B. Cercles et maisons de jeux.....	25
C. Appareils automatiques	
I. Principes.....	26
II. Cas particuliers.....	27
Section VI - Obligations des redevables :	
A. Organismes de réunions sportives :	
I. Obligations générales.....	28
II. Obligations particulières.....	29
B. Exploitants de cercles et de maisons de jeux :	
I. Obligations préalables.....	30
II. Obligations en cours d'activité	31
C. Appareils automatiques. Spectacles de la 5° catégorie :	
I. Obligations des propriétaires d'appareils...	32
II. Obligations des exploitants d'appareils....	33
III. Obligations des détenteurs d'appareils....	34
Section VII - Rôle du service.....	35
Section VIII - Contentieux.....	36

	N°s
CHAPITRE II - LA TAXE ANNUELLE D'ETAT SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES	
Section I - Champ d'application	37
Section II - Assiette, fait générateur, exigibilité, tarifs.....	38
Section III - Obligation des redevables.....	39
TITRE II	
AUTRES DROITS ET TAXES GREVANT LES SPECTACLES	
CHAPITRE I - TAXE ADDITIONNELLE AU PRIX DES PLACES DANS LES CINEMAS	
Section I - Champ d'application	40
Section II - Assiette	41
Section III - Tarif.....	42
Section IV - Redevable de la taxe.....	43
Section V - Contentieux.....	44
CHAPITRE II - TAXE ADDITIONNELLE AU PRIX DES PLACES DANS LES MANIFESTATIONS SPORTIVES	
Section I - Champ d'application	45
Section II - Assiette	46
Section III - Tarifs.....	47
Section IV - Obligations des redevables.....	48
Section V - Constatation, Recouvrement, Contrôle, Contentieux.....	49
CHAPITRE III - DROIT DE TIMBRE D'ENREGISTREMENT.....	50
CHAPITRE IV - TAXE SUR LES JEUX DE BOULES ET DE QUILLES	
GENERALITES	51
Section I - Appareils imposables	52
Section II - Tarifs	53
Section III - Redevable de la taxe.....	54

SEPTIEME PARTIE

REGLEMENTATIONS ET IMPOTS DIVERS

	N ^o s
CHAPITRE I - L'IMPOSITION DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES	1 - 2
CHAPITRE II - LE DROIT DE GARANTIE	
Section I - Généralités.....	3
Section II - L'organisation du contrôle	
A. Le titre.....	4
B. L'essai.....	5
I. <i>La coupellation</i>	6
II. <i>La voie humide</i>	7
III. <i>Le touchau</i>	8
C. La marque.....	9
D. Perception des droits de garantie.....	10
E. Régime des importations et exportations :	
I. <i>Importations</i>	11
II. <i>Exportations</i>	12
Section III - Obligations des redevables :	
A. Fabricants.....	13
B. Marchands et personnes assimilées.....	14
C. Marchands ambulants.....	15
Section IV - Contentieux.....	16
CHAPITRE III - LA TAXE SUR LA PUBLICITE TELEVISEE	
Section I - Champ d'application.....	17
Section II - Assiette, fait générateur, exigibilité.	18
Section III - Tarif.....	19
Section IV - Obligation des redevables.....	20
Section V - Recouvrement contentieux.....	21

CINQUIEME PARTIE

REGLEMENTATION DU COMMERCE DES ALCOOLS ET DES BOISSONS HYGIENIQUES

GENERALITES

Le circuit de distribution des produits passibles des droits indirects qui frappent l'alcool, les produits à base d'alcool et les boissons hygiéniques autres que la bière fait l'objet d'une réglementation d'ordre fiscal. Toute personne qui exerce le commerce des produits susvisés est, en effet, tenue de prendre la position fiscale de marchand en gros ou de débitant de boissons (art. 482 et 483 C.G.I.).

Cette réglementation est, toutefois, plus stricte au stade de gros (marchand en gros) où les produits sont détenus en suspension d'impôts qu'au stade de détail (débitant de boissons) où les produits sont détenus en taxe acquittée, l'objet essentiel de ladite réglementation étant de permettre au Service des Impôts d'exercer, en surveillant la détention des produits imposables, un contrôle complémentaire du fait générateur de l'impôt, contrôle assuré à titre principal à la circulation.

En revanche, pour des raisons d'ordre social (lutte contre l'alcoolisme), le commerce de détail des boissons est, en outre, soumis à une réglementation administrative ou de police. Cette réglementation vise principalement les débits à consommer sur place.

L'exercice du commerce de détail des boissons entraîne, par ailleurs, l'exigibilité de certains impôts, droit de licence et taxe spéciale sur les débits de boissons, qui frappent cette profession et plus particulièrement les débitants d'alcool.

